

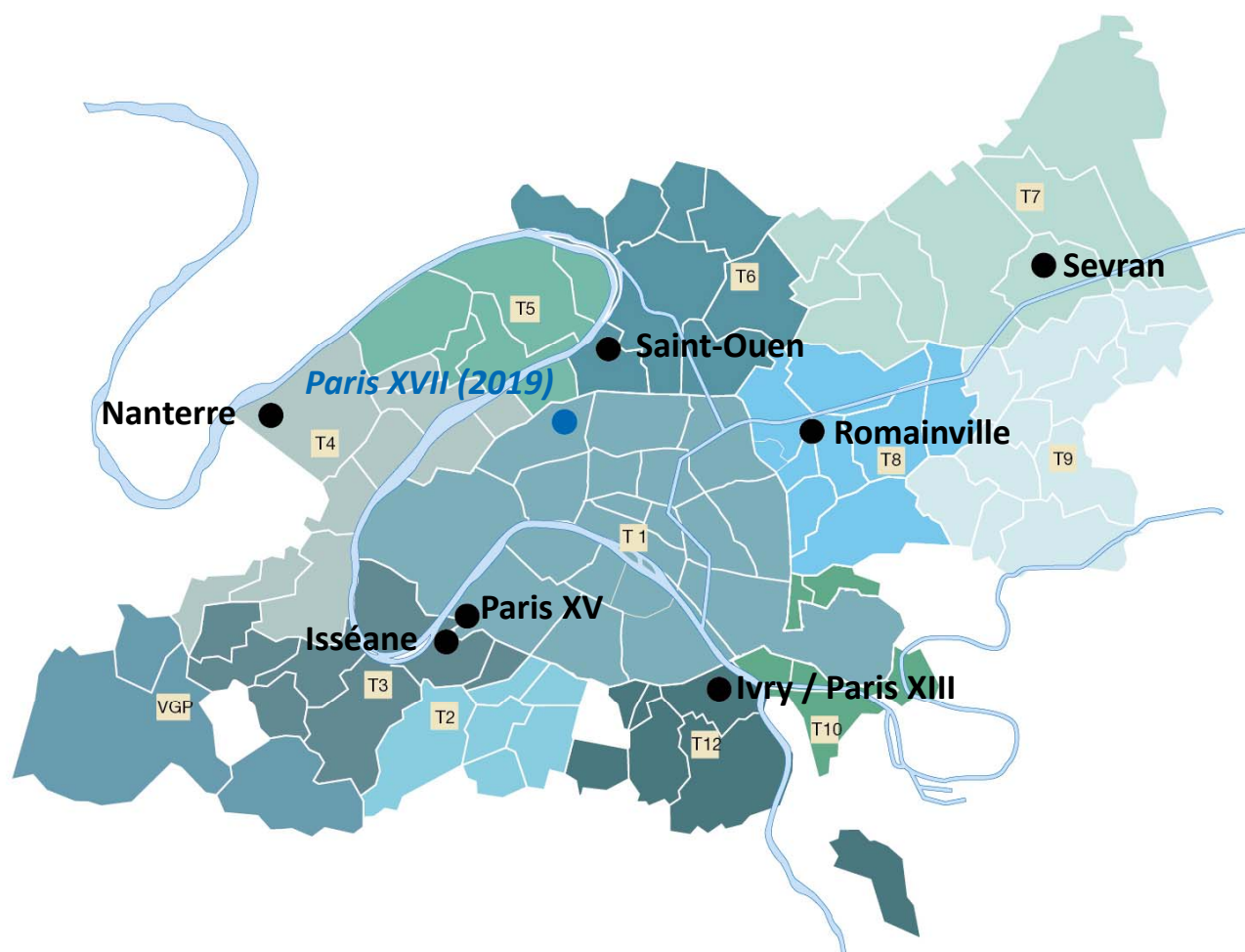


INTERVENTION DU SYCTOM

JACQUES GAUTIER, PRÉSIDENT

14 mars 2018

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, traite et valorise les déchets du territoire le plus peuplé et le plus dense de France.



12

territoires adhérents
(11 EPT et Versailles
Grand Parc)

5,8

millions d'habitants
(soit près de 9% de la
population française)

90

délégués représentant
les territoires

Pour traiter 2,3 millions de tonnes de déchets chaque année, le Syctom dispose d'installations innovantes répondant aux nouvelles consignes de tri et s'intégrant parfaitement dans leur environnement.

3

unités de valorisation
énergétique

6

centres de tri (un 7^e
centre opérationnel
en 2019 à Paris XVII)

1

centre de transfert

31

déchèteries

2,3

millions de tonnes de
déchets traités

63 %

des déchets valorisés
en vapeur
et en électricité

31 %

Des déchets recyclés
en nouveaux
matériaux

693 millions d'€

budget primitif voté
en décembre dernier
pour l'année 2018.

*Une progression de
25,6 % par rapport au
budget primitif voté
pour l'année 2017 qui
découle du rythme des
opérations à Saint-
Ouen, Ivry/Paris XIII et
Paris XVII notamment.*



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À SAINT-OUEN

ET LES AUTRES PROJETS DU SYCTOM

Caractéristiques principales

L'usine actuelle

- **Mise en service en 1990**
- **Procédé de traitement thermique**
 - Capacité annuelle de 600 000 tonnes
 - 3 fours/chaudières délivrant 75 t/h de vapeur à 40 bars/380 degrés
 - 1,5 million de tonnes par an de vapeur livrés sur le réseau CPCU
 - 5 700 MWh électrique exportés sur le réseau RTE
 - Performance énergétique (coefficient R1) : 1,04
- **Traitement humide des fumées**
 - Dépoussiérage électrostatique
 - Laveurs pour le traitement des polluants acides
 - DeNox et DeDiox catalytique



Les différents projets à Saint-Ouen

Intégration architecturale

Être un exemple d'intégration urbaine dans le nouveau contexte local d'éco-quartier : 800 nouveaux appartements construits face à l'usine

Objectifs environnementaux

Produire plus d'énergie localement en substitution des énergies fossiles

- Nouveau traitement des fumées avec valorisation optimale de l'énergie contenue dans les fumées
- Conforter la place de n°1 français de l'usine de Saint-Ouen en matière de production d'énergie.

Limiter au maximum les rejets (liquides, gazeux)

- Projet de captation du CO₂ des fumées d'incinération, amélioration des performances du traitement des fumées.

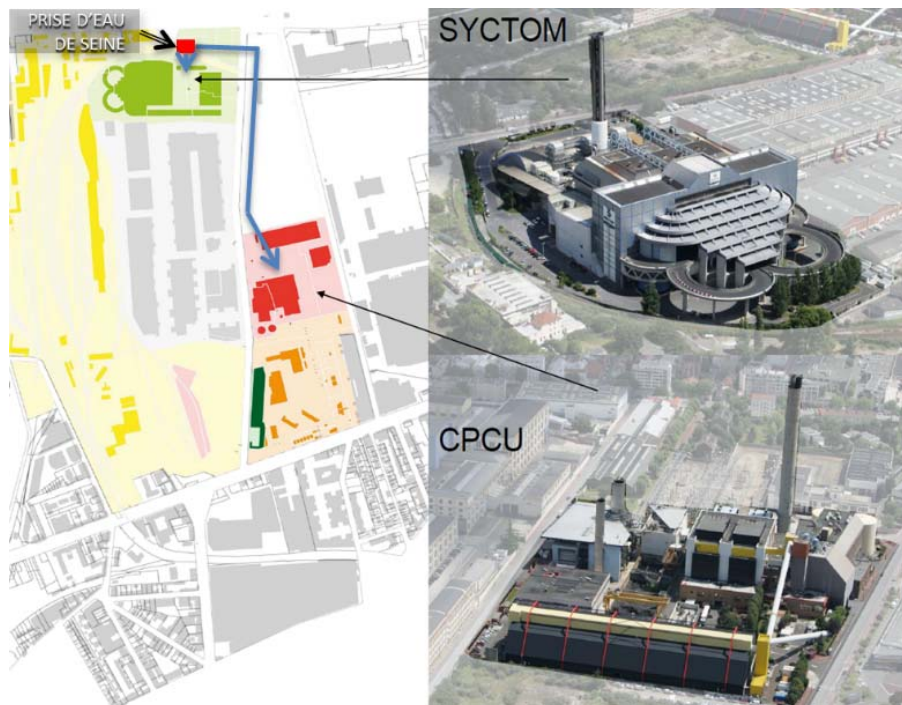
Système sec avec condensation des fumées et ORC (production électrique à partir de chaleur basse température)

Budget de l'opération

90 millions d'€ HT

Passage en traitement sec

- Réduction du panache
- Solution multi-réactifs
- Faible consommation en réactifs
- Captage optimisé des polluants
- Recyclage des condensats
- Recyclage des concentrats



Optimisation énergétique, avec

Un gain de 170 000 MWh/an

→ Soit une nouvelle valeur de performance énergétique attendue de 1,22 au lieu de 1,04

Les grandes lignes du projet

Signature d'un contrat de R&D en avril 2016 avec une équipe internationale (France, Suède, Canada, Espagne).

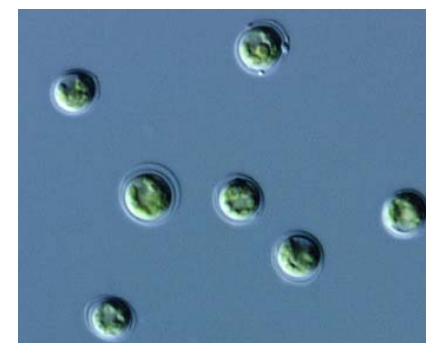
Budget : 2,8 M€.

Utiliser des micro-organismes pour absorber le CO₂ issu des fumées d'incinération et le transformer en biomatériaux (bioplastiques) et en bioénergie.

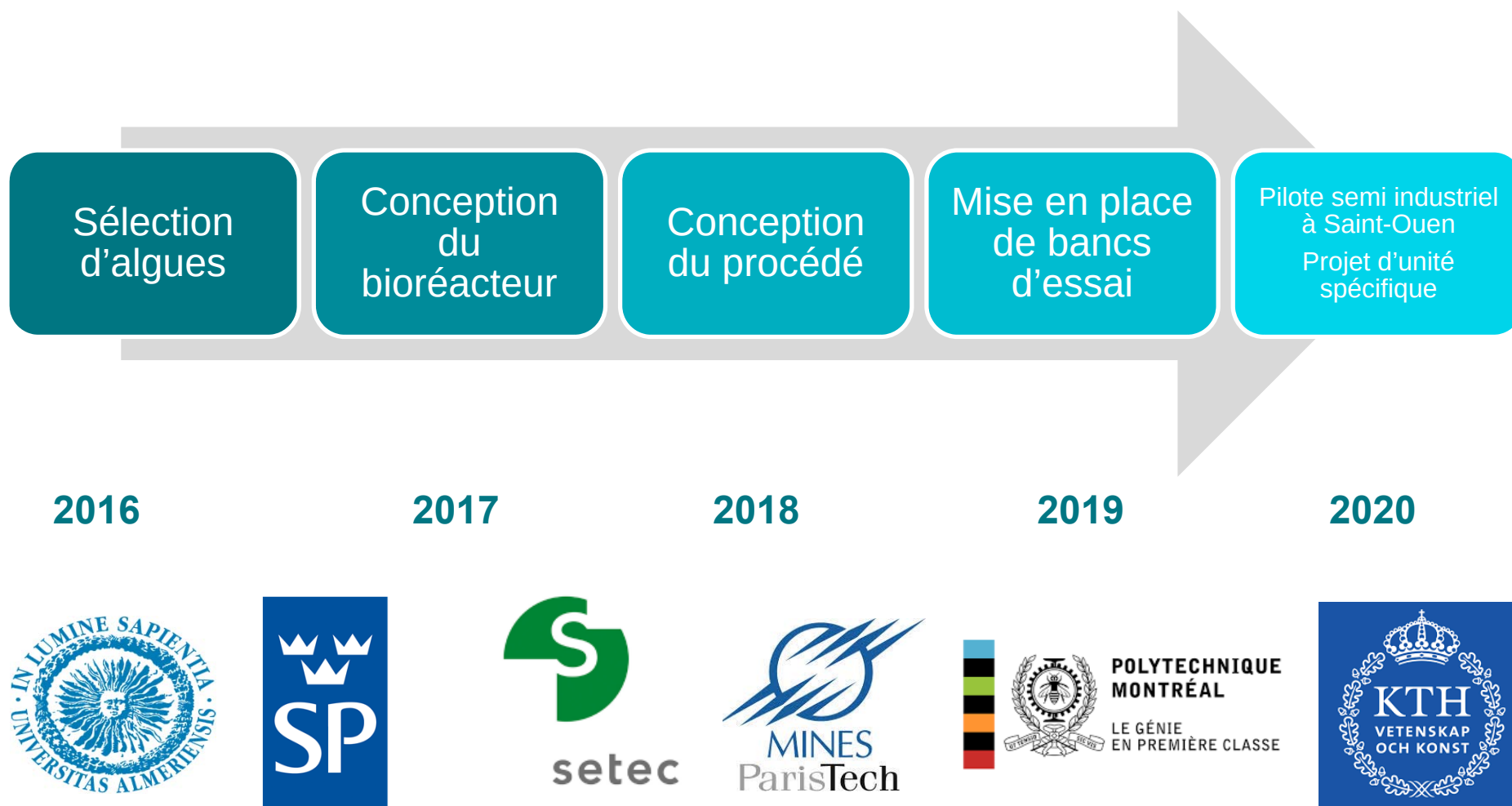
Avancement : sélection des micro-algues compatibles réalisée, conception des bioréacteurs en cours.

Pourquoi à Saint-Ouen ?

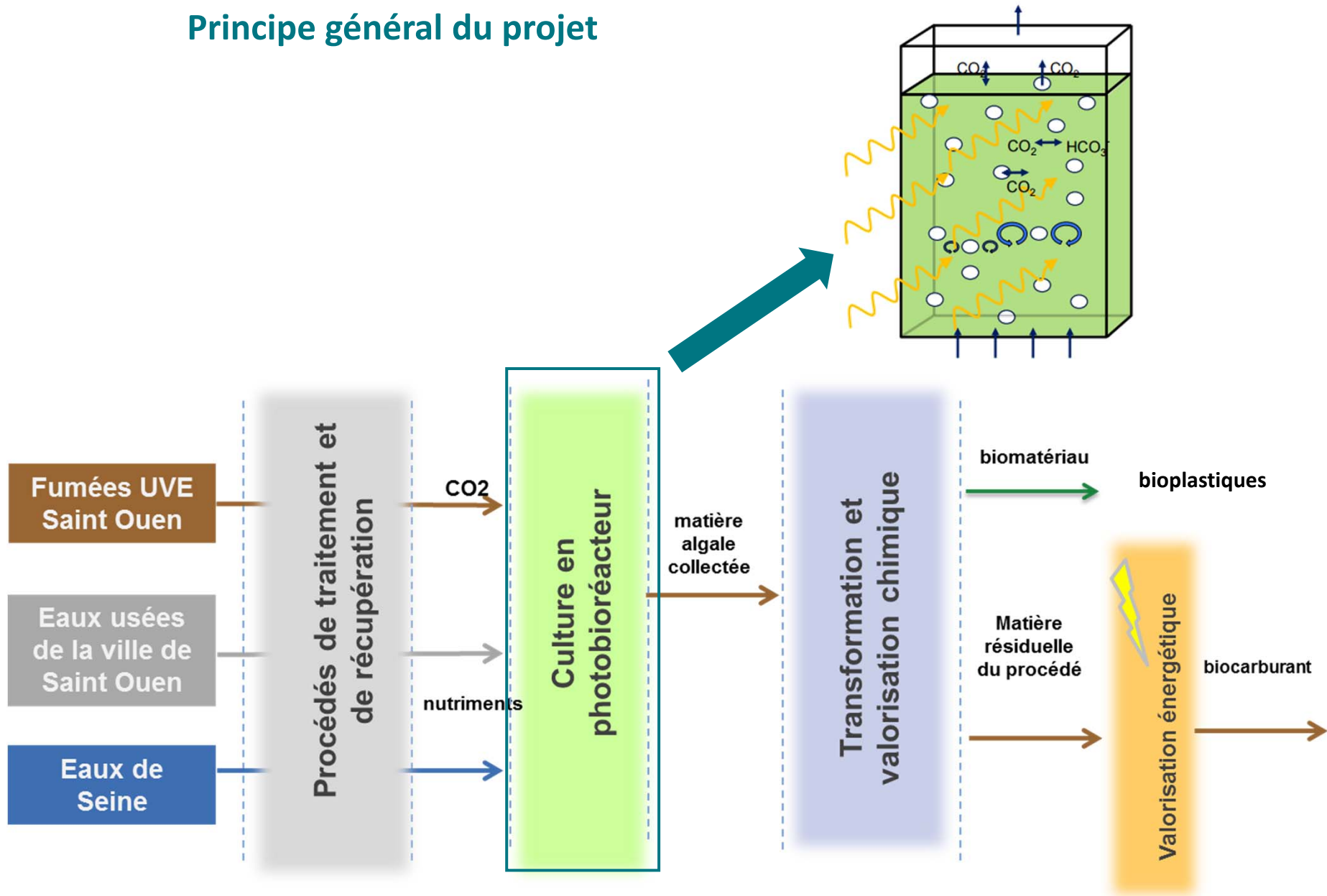
- 800 000 tonnes de CO₂ par an produite par la combustion des déchets.
- Logique d'économie circulaire à mettre en place.
- Souhait d'exemplarité du Syctom.
- Projet contribuant à l'intégration urbaine de l'usine dans son nouvel environnement.



Calendrier



Principe général du projet



Budget : 90 millions d'€ HT

Ce projet vise à intégrer cette installation dans son nouvel environnement urbain. En effet, cette usine jouxte désormais le nouveau quartier des Docks, où plus de 800 logements ont été livrés ces dernières années.

L'intégration architecturale et paysagère s'articule autour des éléments structurants suivants :

- De nouveaux bâtiments seront implantés le long de la RD1 regroupant les locaux de l'exploitant, les magasins de l'usine ainsi que le parking du personnel.
- Le bâtiment existant de l'usine et son parc à mâchefers feront l'objet d'un traitement architectural contemporain et adapté à la proximité des nouvelles constructions de la ZAC des Docks.
- Le nouveau *process* de traitement sec des fumées sera intégré dans l'enveloppe globale de l'usine.
- Les circulations de bennes de collectes seront insérées côté rue Ardoin dans un socle permettant de réduire la gêne visuelle et le bruit généré.
- Le convoyage des mâchefers vers la Seine sera automatisé par un système enjambant la RD1.
- Un traitement paysager soigné de l'ensemble des bâtiments complète le programme : 800 arbres sont plantés.

L'usine demain



Reconstruction du centre de transfert de Romainville

- **Investissement prévu de 350 millions d'€ HT**
- Capacité de réception des ordures ménagères de 350 000 t/an + un atelier de séchage de 250 000 t/an
- Un centre de tri des collectes sélectives de 60 000 t/an
- Un centre de réception et de transfert des biodéchets de 40 000 t/an
- Une déchèterie et une ressourcerie
- Un port fluvial permettant de transférer l'ensemble des produits sortants de l'usine
- Lancement de la procédure de commande publique en avril 2018

Reconstruction du centre d'Ivry-Paris XIII – Construction d'une nouvelle UVE

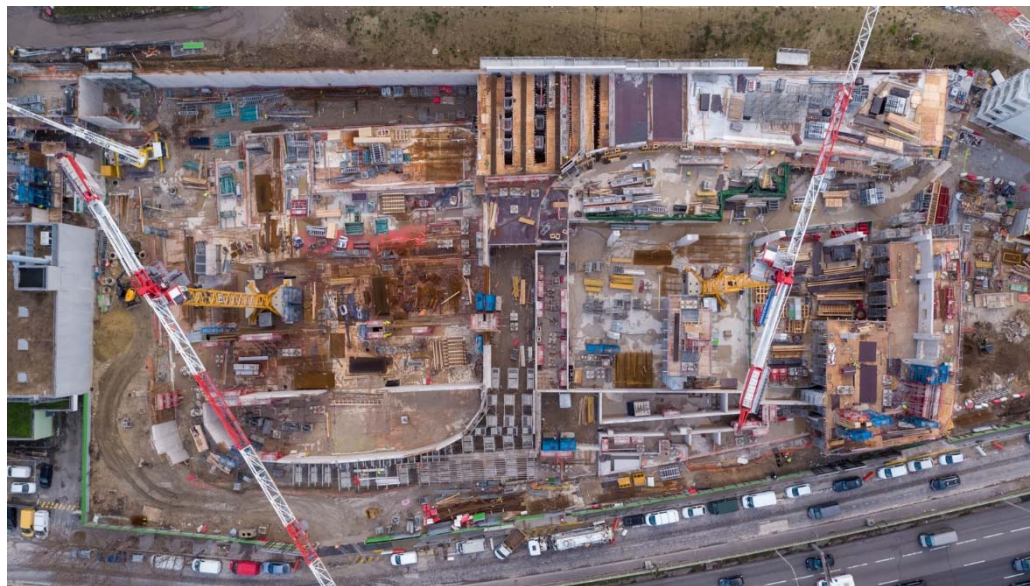
- **Investissement prévu de 480 millions d'€ HT**
- Capacité d'incinération de 350 000 t/an en remplacement de l'usine actuelle (700 000 t/an)
- Enquête publique en mai et juin 2018
- Démarrage des travaux prévu en novembre 2018. Mise en service en 2023

Reconstruction des *process* des centres de tri de Paris XV et Nanterre

- Extension de la capacité de traitement et prise en compte des nouvelles consignes de tri
- Investissements de 11 M€ (Paris XV) et 36 M€ (Nanterre)

Construction du centre de tri de Paris XVII

- Nouvelle capacité de 40 000 t/an en tenant compte des nouvelles consignes de tri
- Investissements de 65 M€





LE SYCTOM, UN SERVICE PUBLIC FACE À L'URGENCE DE L'INNOVATION



LE SYCTOM, UN SERVICE PUBLIC FACE À L'URGENCE DE L'INNOVATION

L'innovation au service d'une trajectoire robuste pour la gestion des déchets

Le contexte : l'urgence environnementale

Une exigence: le pragmatisme

Une responsabilité: le service public

- ➔ Envoyer un signal fort aux citoyens.
- ➔ Oser repenser les responsabilités.
- ➔ S'autoriser des solutions différenciées.

Le cas des plastiques : ne pas mettre à mal 30 ans d'efforts d'incitation au tri

- ➔ Adresser un signal fort aux citoyens.
- ➔ S'inspirer, pour les produits utilisant du plastique, des résultats de la directive européenne sur l'écoconception des produits utilisant de l'énergie pour passer de l'incitation à l'action et mettre en place

l'étiquetage obligatoire des performances environnementales

- ▶ **Potentiel de réparabilité**
 - ▶ **Potentiel de recyclabilité**
 - ▶ **Utilisation de matière première secondaire**
- ➔ Une aide à l'achat sélectif, une incitation forte à l'écoconception.



LE SYCTOM, UN SERVICE PUBLIC FACE À L'URGENCE DE L'INNOVATION

Répartir plus justement les responsabilités

L'innovation c'est aussi repenser les logiques :

- ➔ Revenir sur la logique qui oppose l'emballage en plastique au produit en plastique. Faire primer la logique matière sur la logique financière pour augmenter les volumes recyclables.
- ➔ Revoir la gouvernance des REP et affecter prioritairement les soutiens là où les taux de captation sont les plus bas et où les ratios plafonnent.
- ➔ Faire évoluer la consigne sans déséquilibrer les opérateurs du tri et du traitement.



LE SYCTOM, UN SERVICE PUBLIC FACE À L'URGENCE DE L'INNOVATION

Territorialiser les solutions

Un objectif : 0 déchet enfoui

Le Syctom et les syndicats de traitement périphériques se mobilisent et s'engagent à travers des conventions de partenariats pour :

- ➔ Permettre des transferts de collecte sélective.
- ➔ Organiser le calendrier des arrêts techniques.
- ➔ Préparer et stocker la matière afin de garantir la fourniture d'énergie renouvelable durant les phases critiques (*exemple le plus récent de crue et neige en février dernier*).

Des solutions différenciées mais complémentaires dans un souci de performance

La collecte des biodéchets

➔ Ne pas s'interdire de traiter la partie fermentescible des ordures ménagères dans le temps long que nécessitera la mise en place généralisée de la collecte en porte à porte en milieu urbain dense.

La tarification incitative

- ➔ En zone urbaine dense, commencer à mettre en place un comptage précis des flux.
- ➔ Expérimenter dans des quartiers délimités et « simples ».
- ➔ Accepter qu'une expérimentation réussisse ici mais échoue ailleurs.

Conclusion

Innover sans révolutionner et avec pragmatisme.